

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

**CV-2019-0277** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 18 mars 2019, relatif aux actions de la Ville de Québec en matière de lutte aux changements climatiques - PA2019-049 (Ra-2116)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2019-049. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition, considérant que la Ville poursuit les travaux du groupe de travail mis sur pied au début de l'année 2019 afin de convenir, en partenariat avec la collectivité, de la planification d'ensemble de la Ville de Québec en matière d'environnement, de développement durable et de lutte aux changements climatiques.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec a confirmé son intention d'endosser la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, ainsi que de s'engager dans la démarche du *Pacte pour la transition*;

Attendu que la Ville de Québec a annoncé la réalisation d'un plan intégré de lutte aux changements climatiques qui inclura à la fois des objectifs permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la collectivité, mais également d'accroître le niveau de résilience face aux impacts des changements climatiques;

Attendu qu'un tel plan impliquera des ajustements aux divers outils de planification d'aménagement du territoire, de l'architecture urbaine ainsi que des réflexions concernant la promotion de l'achat local et responsable;

Attendu que la Ville de Québec a déposé en 2015 le *Plan de réduction des gaz à effet de serre 2011-2020*;

Attendu que la Ville de Québec compte réduire les émissions corporatives de gaz à effet de serre de l'agglomération de Québec de 10 % en 2020 par rapport à l'année 1990;

Attendu que la Ville de Québec a adopté la *Vision de l'arbre 2015-2025* qui encadre les interventions municipales en matière de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur urbains;

Attendu que la Ville de Québec est membre du programme *Partenaires dans la protection du climat* de la *Fédération canadienne des municipalités*;

Attendu que la Ville de Québec a mandaté la firme *Ouranos* pour la réalisation d'analyses économiques en support à la mise en oeuvre de mesures environnementales et au déploiement du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Québec*;

Attendu que pour éviter un réchauffement climatique de 2°C, reconnu comme étant le seuil fatidique pour maintenir un climat viable, il faille limiter la quantité de CO<sub>2</sub> émise dans l'atmosphère;

Attendu que le concept de « budget carbone » a été introduit par le *Groupe international d'experts sur le climat* et qu'il est défini par l'*Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, comme « une mesure de la quantité maximum de gaz à effet de serre ... qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée »;

Attendu que pour établir un budget carbone, nous devons faire un inventaire des émissions de GES sur notre territoire, préciser les cibles annuelles de réduction de ces émissions, et adopter des mesures pour les atteindre;

Attendu que *C40 Cities*, organisation qui regroupe 94 des plus grandes villes du monde qui prennent des mesures audacieuses contre les changements climatiques, a élaboré un guide pour mettre en oeuvre un budget carbone municipal;

Attendu que les villes de Londres et Oslo ont chacune adopté un budget carbone, et que Montréal a adopté une motion en ce sens le 28 janvier 2019;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, à travers son *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise (2013-2020)* et son adhésion au collectif *C40 Cities*, à réduire de 35 % ses émissions;

Attendu que la norme ISO 14064 sur la comptabilité et la vérification des gaz à effet de serre, publié le 1<sup>er</sup> mars 2006, l'*Organisation internationale de normalisation* apportent aux pouvoirs publics et à l'industrie un ensemble intégré d'outils à utiliser dans le cadre des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des échanges de droits d'émission;

Attendu que *The World Resources Institute* et le *World Business Council for Sustainable Development* ont conjointement élaboré le *GHG Protocol* (dont le *GHG Protocol for Cities*), qui établit des cadres globaux et standardisés pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec :

- 1° adopte un budget carbone;
- 2° réalise un inventaire annuel des émissions de GES sur son territoire;
- 3° adopte un plan de réduction des gaz à effet de serre qui inclue la collectivité.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 2 Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

(Signé) Geneviève Hamelin  
Présidente

(Signé) Sylvain Ouellet  
Greffier